

Image not found or type unknown



Militaire / Droit du travail

Par **Lilou10**, le **06/04/2018 à 12:34**

Bonjour,rnrnLe code du travail régit-il le travail des militaires (pompier de Paris, gendarme etc ...)?rnrnD'avance mercirnrnLilou

Par **nihilscio**, le **06/04/2018 à 22:23**

Bonjour,rnrnNon, le code du travail ne s'applique pas aux fonctionnaires qui sont régis par leur statut, à plus forte raison il ne s'applique pas aux militaires.